



## Comité consultatif

### Mandat:

Le mandat du comité consultatif pour le volet éducatif de la Boussole est de fournir une expertise externe et une rétroaction sur le développement des ateliers éducatifs destinés aux membres et aux professionnels du droit et de l'intervention. Le comité devra guider la coordonnatrice dans les grandes orientations du projet et aider à l'élaboration des mesures d'impacts des ateliers.

### Objectif:

- Outiller les avocat.e.s, notaires et consultant.e.s en immigration concernant les spécificités que rencontrent les personnes de la diversité sexuelle et de genre en processus de demande d'asile, afin de limiter les chances de retraumatisations et faciliter le processus de la demande.
- Développer un partenariat solide entre les différents milieux (juridique, communautaire, santé, etc.) afin d'assurer une meilleure prise en charge des besoins des personnes demanderesse.s d'asile LGBTQ+ et favoriser un meilleur partage de connaissances entre les milieux juridiques et sociaux.

### Tâches :

- Conseiller la coordonnatrice sur le développement d'ateliers éducatifs afin de s'assurer de la pertinence de ceux-ci pour les différents groupes ciblés.
- Conseiller la coordonnatrice sur les meilleures pratiques en intervention pour le développement de services d'accompagnement à l'audience des personnes de la diversité sexuelle et de genre en processus de demande d'asile.
- Fournir une rétroaction éclairée et des recommandations pour le contenu des ateliers et les stratégies de communication.
- Formuler des commentaires et des recommandations sur les questions d'inclusion, de diversité, d'accessibilité au sein du programme.

### Membres

Les membres du comité consultatif seront sélectionnés à l'échelle de la province parmi les différent.e.s acteur.trice.s des milieux communautaire, institutionnel et légal travaillant avec des populations migrantes et/ou de la diversité sexuelle et de genre. Une place sera réservée à un.e membre du Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal (CC LGBTQ+) utilisant les services de la Boussole, et une attention particulière sera portée à la représentation de groupe traditionnellement marginalisé sur le comité.

En effet, le CC LGBTQ+ souscrit au principe d'accès à l'égalité en emploi et incite les personnes trans et non binaires, les personnes racisées, en situation de handicap, appartenant aux communautés LGBTQ+, autochtones, ou appartenant à un groupe traditionnellement marginalisé à poser leur candidature.

### Condition du mandat :

Mandat d'un an, renouvelable en fonction du renouvellement de la subvention.



### **Réunions:**

Le comité consultatif doit se réunir une fois par mois selon le calendrier de rencontres établi lors de la première rencontre.

La plupart des réunions se tiendront dans les bureaux du Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, à moins d'indication contraire de la part de la santé publique. Advenant le cas, les réunions seront transférées de manière virtuelle à l'aide de la plateforme Zoom.

Dans la mesure du possible, les recommandations du comité feront l'objet d'un consensus.

L'ordre du jour des réunions et les documents d'appui seront envoyés aux membres au moins trois jours avant la date de la réunion.

Le compte rendu de réunion sera distribué environ une (1) semaine après toute réunion.

### **Échéancier :**

Conformément aux exigences de la demande de subvention, le CC LGBTQ+ est tenu de respecter l'échéancier suivant:

Août 2021 à mars 2022:

Prestation de services: la tenue de six (6) ateliers pour les professionnel.le.s du secteur juridique/ intervention et six (6) ateliers à l'intention des personnes demanderesse.s d'asile LGBTQ+. 50% des ateliers seront offerts à l'automne et les autres 50% seront offerts à l'hiver 2022 pour permettre une rétroaction.

Nous devons développer le processus d'accompagnement à l'audience. Nous nous sommes engagés à accompagner 8 personnes d'ici avril 2022.

Avril 2022:

Conclusion du projet et rédaction du rapport de reddition de compte auprès du bailleur de fonds.

### **Rémunération:**

Par un souci d'éthique et d'équité, les personnes qui ne sont pas représentantes d'une organisation et/ou institution, par exemple le siège réservé aux membres, recevront un montant forfaitaire de 50\$ par réunion.

### **Évaluation:**

Une évaluation du fonctionnement du comité consultatif sera envoyée à la fin du mandat.

### **Confidentialité :**

Chaque membre du comité consultatif doit préserver la confidentialité de tous les renseignements reçus pendant son mandat.